


<p>République Française Département de l'Ain Arrondissement de Belley Canton de Lagnieu</p>	 <p style="text-align: center;">COMMUNE DE LEYMENT DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE PUBLIQUE DU 28 MARS 2024 N°2024-35</p>
<p>Nombre de conseillers En exercice : 15 Présents : 11 Absents : 4 Excusés avec pouvoir : 2 Votants : 13</p>	<p>L'an deux mil vingt-quatre, le sept juin à dix-neuf heures, les élus de la commune de Leyment, dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Lionel KLINGLER, Maire.</p>
<p>Date de convocation : 30/05/2024 Objet : Délégation de service public : demande d'aide au Département et à l'Agence de l'Eau.</p>	<p>Membres présents à la séance : Mesdames Sandrine Bricourt, Josiane Charmont, Marie-Thérèse Villecourt, Ophélie Janaudy et Messieurs Alain Peillon, Emmanuel Petat, Eric Elie, Cédric Butzer, Morgan Michalet, Denis Renault. Excusés avec pouvoir : Monique Nowaczyk (a donné procuration à Denis Renault), Romain Grillot (a donné procuration à Cédric Butzer). Absentes : Brigitte Sève et Cindy Rochereau Secrétaire de séance : Josiane Charmont</p> <p>Monsieur le Maire explique que l'étude de délégation de service public est susceptible de bénéficier d'aides du Conseil Départemental de l'Ain et de l'Agence de l'eau selon les modalités d'intervention du Plan Départemental de l'Eau et du programme d'action « Sauvons l'Eau ! » (2019-2024).</p> <p>Aussi, afin de percevoir les subventions qui pourraient être octroyées par le Conseil Départemental et l'Agence de l'eau, il convient :</p> <ul style="list-style-type: none"> • De valider la totalité de l'opération (descriptif technique, lieu d'implantation des ouvrages, périmètre de l'étude...), • De valider le montant de 79200€ TTC de l'opération, et les modalités financières de cette dernière, • De valider l'engagement de la collectivité à mener à terme cette opération • De solliciter les aides du Conseil Départemental et de l'Agence de l'eau, • De demander, en justifiant et en motivant cette demande, un démarrage anticiper des travaux à l'ensemble des financeurs éventuels, sans que cela n'engage ces derniers. <p>Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,</p> <ul style="list-style-type: none"> - valide la totalité de l'étude de délégation de service public ; - valide le montant de l'opération: 79200€ TTC, et les modalités financières de cette dernière, - valide l'engagement de la collectivité à mener à terme cette opération - sollicite les aides du Conseil Départemental et de l'Agence de l'eau pour cette opération, - Demande l'autorisation au Conseil Départemental de l'Ain et à l'Agence de l'eau de pouvoir commencer l'étude par anticipation, sans préjuger des aides éventuelles qui pourraient être attribuées. <p style="text-align: right;">Pour copie conforme, Le Maire Lionel KLINGLER</p> 